



Casablanca le, 28 novembre 2008

AVIS N°233/08
RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS
SOTHEMA EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.12.3.

ARTICLE UNIQUE

Un programme de rachat des actions SOTHEMA a été soumis et autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOTHEMA qui s'est tenue le 27 novembre 2008, et ce, pour régulariser le marché.

Les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Nombre maximum d'actions à acquérir	: 24.000 actions, soit 2% du capital ;
Prix maximum d'achat et de vente	: MAD 1350,00 par action ;
Prix minimum d'achat et de vente	: MAD 850,00 par action ;
Durée du programme	: 18 mois à compter du 5 décembre 2008;

Les opérations d'achat et de vente se feront par l'intermédiaire de la société de bourse BMCE CAPITAL BOURSE.

Direction Marchés